

Vous êtes intéressé par les secteurs commerciaux suivants...

- Animaux vivants
- Plantes ornementales
- Plantes médicinales et aromatiques
- Cuir et laine
- Caviar
- Souvenirs

Et vous recherchez:

- Des explications relatives à la réglementation européenne sur le commerce de la faune et de la flore sauvage (notamment sur les annexes et restrictions d'importation d'espèces)
- Une liste détaillée de références et de liens vers les sites internet de la CITES, de la Commission européenne, des gouvernements nationaux et des organismes de protection de la nature
- Un espace interactif vous permettant de réagir, de poser des questions et d'énoncer des remarques ou des commentaires

WWF-Canon / Michel GUNTHER / Jürgen FREUND / Chris Martin BAHR / Martin HARVEY / Anthony B. RATH / Meg GAWLER - Weleda AG / Michael Straub.

Bd. Emile Jacqmain 90
B-1000 Brussels
Tel: +32 (0)2 343 82 58
traffico@traffico-europe.com
<http://www.traffico.org>

TRAFFIC
EUROPE

European Commission
Environment-General
ENV Unit E8
B-1049 Brussels
Fax: +32 (0)2 296 95 97
env-cites@cec.eu.int
http://europa.eu.int/comm/environment/cites/home_en.htm



Vous vous efforcez d'être un commerçant d'espèces sauvages responsable
et désirez respecter la réglementation de l'UE ?





Toute l'information dont vous avez besoin se trouve sur : www.eu-wildlifetrade.org

Tout ce que vous voulez savoir sur :

- La réglementation européenne relative au commerce des espèces sauvages
- Les permis et certificats
- Les espèces sauvages soumises à des dispositions légales
- Les restrictions concernant l'importation de certaines espèces
- Le marquage de spécimens
- Les animaux élevés en captivité
- L'éducation du consommateur
- Les effets personnels

La clé pour un commerce durable se trouve sur www.eu-wildlifetrade.org

En tant que commerçant responsable, vous devez :

- Connaître les espèces pouvant faire l'objet d'un commerce légal
- Connaître les règles relatives au commerce des plantes et des animaux vivants
- Etre conscient que seul un commerce durable peut assurer la conservation de la biodiversité des espèces ainsi que des bénéfices économiques sur le long terme
- Prendre conscience que le consommateur souhaite être informé de ce qu'il achète

En un mot, visitez : www.eu-wildlifetrade.org